

# Une joie sans limites

Comment, dans une Église synodale en mission, est-il possible de valoriser la coresponsabilité des fidèles en situation de handicap ?

*Synthèse des contributions recueillies lors de la session d'écoute synodale organisée par le Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie*

## Introduction

En septembre 2022, le Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie et le Secrétariat général du Synode ont invité plus de trente fidèles handicapés, provenant des cinq continents et appartenant à des conférences épiscopales et à des associations internationales, à offrir leur contribution au cheminement du Synode.

Au terme de quelques mois de travail, en tant que participants au groupe convoqué, nous avons présenté au Secrétariat général du Synode et au Saint-Père un premier document résumant nos propositions. En vue de la deuxième session de l'Assemblée synodale (octobre 2024), nous présentons un nouveau document, fruit d'une nouvelle consultation, pour répondre à la question : « **Comment, dans une Église synodale en mission, est-il possible de valoriser la coresponsabilité des fidèles en situation de handicap?** »

À cette fin, il est nécessaire de partir du contenu du rapport de synthèse de la XVI<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques (octobre 2023), où il est écrit que « *en promouvant la coresponsabilité de la mission de tous les baptisés, nous reconnaissons les capacités apostoliques des personnes handicapées. Nous souhaitons valoriser la contribution à l'évangélisation qui découle de l'immense richesse d'humanité qu'elles apportent. Nous reconnaissons leurs expériences de souffrance, de marginalisation, de discrimination, parfois même vécues au sein de la communauté chrétienne elle-même.* » (ch. 8/k).

Cela dit, nous croyons que la coresponsabilité peut être vécue et mise en œuvre dans différents domaines et de différentes manières. Tout d'abord, elle requiert une *écoute attentive et un engagement concret* de la part de *chaque communauté ecclésiale*. Dans l'Église synodale, tout le monde s'écoute et il est nécessaire d'accorder une attention consciente et qualifiée à tous les fidèles, sans exception, y compris ceux qui souffrent d'un handicap, mais une attitude proactive est nécessaire de la part de tous. En d'autres termes,

notre participation active à la vie de l'Église exige que nous nous impliquions nous-mêmes à la première personne. Nous devons avoir la possibilité de grandir dans nos communautés dès notre plus jeune âge, afin de devenir des adultes à part entière, capables d'être un facteur de changement positif. À cette fin, nous avons également besoin d'être accompagnés dans notre croissance personnelle et notre pleine conscience de nous-mêmes. L'Église inclusive que le pape François proclame « pour tous, tous, tous » invite chaque chrétien (y compris ceux qui, comme nous, vivent avec un handicap) à assumer sa responsabilité sur le chemin de la vocation et de la mission donnée à tous dans le baptême.

Il est certain que, d'une manière générale, de grands progrès ont été accomplis. Le Synode a suscité de nouvelles attentes et de nouvelles dynamiques, en partant également des indications données dans notre premier document, mais il est également vrai qu'il existe encore des obstacles et des préjugés, ainsi que de fortes expériences de paternalisme et d'assistanat, qui limitent notre participation active à la vie de l'Église. Par exemple, dans les communautés ecclésiales, au niveau des diocèses et des paroisses, nous avons rarement pu participer à la première phase synodale. Un changement de mentalité est nécessaire pour l'ensemble de l'Église, tant au niveau culturel que structurel.

Nous sommes reconnaissants au Saint-Siège et, en particulier, au Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie, pour le travail accompli et les relations qui se sont nouées au cours de ce processus, qui nous ont permis de faire concrètement l'expérience de « l'Église, comme notre maison ». Dans le parcours synodal, chacun a pu offrir sa contribution et nous espérons que ce deuxième document (ainsi que le premier, intitulé « L'Église est notre maison ») pourra également recevoir une diffusion adéquate au niveau des Églises locales (diocèses, paroisses, communautés).

Cela dit, la première étape consiste à connaître et à reconnaître la réalité du monde des personnes handicapées, avec ses problèmes complexes et ses résultats atteints aux niveaux social, culturel, politico-législatif et éducatif.

Il est nécessaire en outre que l'Église soit consciente des joies et des espoirs, des besoins et des obstacles rencontrés par tous ses membres. Pour cela, un pas supplémentaire à faire est de mieux comprendre les différentes conditions de handicap, précisément par respect pour chaque personne et pour que chacun puisse développer pleinement sa vocation dans l'Église. Outre la distinction entre les limitations physiques, sensorielles, intellectuelles et cognitives, il est nécessaire de prendre conscience des barrières culturelles et physiques qui empêchent notre participation active à la vie de l'Église. Les personnes handicapées doivent disposer des conditions nécessaires pour être les protagonistes de leur propre vie, de leur propre expérience spirituelle et de leur propre engagement apostolique. Regrouper toutes les conditions de handicap dans un projet

générique « pour tous » (structures, orientations pastorales et activités), c'est accroître les difficultés et laisser la porte ouverte au paternalisme, en alimentant la « culture du déchet ».

Pour être concrets, nous proposons quelques niveaux d'action pour valoriser la coresponsabilité des fidèles handicapés :

1. Le niveau d'accessibilité
2. Le niveau de formation
3. Le niveau de réflexion théologique
4. Le niveau de participation active à la vie pastorale de l'Église

### **1. Le niveau d'accessibilité**

Il est nécessaire de garantir une accessibilité toujours plus grande des espaces, des célébrations et des documents de l'Église. Pour ce faire, il faut encourager la suppression des barrières architecturales qui, dans de nombreux cas, rendent les églises inaccessibles, la traduction dans les langues des signes nationales et les descriptions audio des célébrations, ainsi que la disponibilité des documents de l'Église en braille. La simplification du langage, en plus d'être un élément supplémentaire d'accessibilité, permettrait une diffusion plus large de nombreux documents. Il serait particulièrement important de commencer par les célébrations du Saint-Père et les documents du Saint-Siège.

Pour assurer cette accessibilité, il serait souhaitable que chaque Église particulière mette à disposition les ressources financières nécessaires.

### **2. Le niveau de formation**

La question de la formation apparaît comme cruciale pour promouvoir une inclusion authentique à tous les niveaux de l'Église. Les *pasteurs et les opérateurs de la pastorale* doivent être formés pour comprendre ce qu'est le handicap, comment il affecte les personnes sur le plan social et ecclésial, et quels sont les défis auxquels sont confrontés les fidèles handicapés. La formation doit les amener à être conscients et attentifs aux besoins des personnes.

Pour lutter contre les stéréotypes culturels, il serait nécessaire et important de proposer au plus grand nombre dans les communautés et à tous les niveaux (diocésain - local/paroisse ou unité pastorale) :

a. des expériences cognitives/de formation sur les différents handicaps : cognitif, intellectuel, sensoriel, moteur, neurologique et leurs différents degrés (léger - moyen - sévère);

b. des expériences cognitives/de formation sur les domaines et les besoins liés à la vie quotidienne des personnes handicapées : l'école, le travail, la participation sociale, le domaine de la "vie indépendante", les lois et les droits qui les concernent, la possibilité d'accéder à l'information numérique et à d'autres informations ;

c. des sessions de formation sur le thème des méthodes et outils de communication spécifiques utilisés par les personnes handicapées ;

d. une écoute de témoignages directs de personnes souffrant de différents handicaps, en les invitant à participer à des groupes de travail collaboratifs avec les entités sociales qui prennent en charge leurs besoins, afin de connaître les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien et de trouver ensemble des stratégies de solution.

En même temps, il est nécessaire :

e. de former des *catéchistes "spécialisés"* pour gérer et accompagner le parcours mystagogique de la foi chrétienne avec une attention spécifique aux personnes handicapées. Il serait important que, même dans les cours de formation des séminaristes, les études incluent de manière adéquate le thème du handicap, en s'appuyant également sur des témoignages directs de personnes vivant cette condition.

f. de former les opérateurs pour qu'ils sachent accompagner les personnes handicapées dans des parcours personnalisés - si nécessaire - de préparation aux sacrements, y compris les Ordres sacrés et le mariage. À cette fin, les personnes handicapées doivent également être formées afin qu'elles puissent donner et se sentir appelées à donner leur contribution en tant que témoins et formateurs. En particulier, les couples mariés qui vivent avec un handicap peuvent collaborer à la pastorale familiale dans les diocèses.

g. de former *la communauté* à changer le regard que nous portons sur les personnes handicapées : nous regarder à partir de notre potentiel et de nos capacités et non de nos limites et réaffirmer la différence entre le handicap et la maladie. Toutes les personnes malades ne sont pas des personnes handicapées et toutes les personnes handicapées ne sont pas malades. Il est nécessaire d'organiser des ateliers/moments de réflexion destinés à la communauté, dans lesquels le sujet du handicap est également présenté, afin que les gens puissent se familiariser avec ce domaine, en changeant progressivement la tendance à le considérer comme l'affaire exclusive des spécialistes ou des familles qui ont un membre handicapé.

h. de former *les familles* dans lesquelles quelqu'un est porteur de handicap afin de les soutenir. En particulier, il s'est révélé être très important d'impliquer ces familles pour qu'elles découvrent une autre façon de voir leurs enfants.

i. Enfin, il est important de former les personnes handicapées à prendre conscience de leur droit/devoir de participer pleinement à la vie de l'Église et de se former à l'évangélisation. Nous pouvons être missionnaires, proclamer et diffuser la Parole de Dieu, ainsi que servir dans l'église lors des célébrations.

### **3. Le niveau de réflexion théologique**

Ces dernières années, de nouvelles perspectives de réflexion théologique ont été explorées, notamment à partir de la contribution de théologiens qui vivent l'expérience du handicap. De même, nous pensons que, pour éviter une image « triste » et déformée du handicap, il est utile d'approfondir la réflexion sur la signification de l'Incarnation, de la Passion, de la Croix et de l'action curative et salvatrice du Christ. Il en va de même pour la dignité baptismale des fidèles handicapés qui, bien qu'elle soit théologiquement considérée comme acquise, ne semble pas se refléter dans l'expérience personnelle et pastorale au sein des différentes sphères de l'Église.

En poursuivant ces nouveaux horizons de réflexion théologique, il est important de reconnaître que le handicap n'a aucun rapport avec le péché (originel ou autre) et que la limite est une caractéristique intrinsèque de la nature de l'homme, qui est également toujours créé à l'image et à la ressemblance de Dieu (Gn 1,26-27). Toutes ces limites ont été assumées et rachetées par un Dieu miséricordieux qui s'est incarné et a pris sur lui notre humanité dans son intégralité.

### **4. Le niveau de participation active à la vie pastorale de l'Église**

#### *a. Les sacrements*

Comme l'indique le Directoire pour la catéchèse, « personne ne peut refuser les sacrements aux personnes handicapées ». Cela vaut pour les sacrements de l'initiation chrétienne, du mariage et de l'ordre. À cette fin, nous suggérons que, si nécessaire, des pistes de réflexion adaptées soient initiées dans le cadre du droit canonique.

#### *b. Le caractère ministériel*

Il faut trouver de nouvelles formes de participation et consolider celles qui existent déjà. Les personnes handicapées doivent être invitées - selon leurs capacités, leurs dons, leurs charismes et leurs aptitudes - et mises dans les conditions de servir l'Église en accédant aux ministères institués d'acolyte, de catéchiste, de ministre extraordinaire de la communion, de diacre, et doivent pouvoir répondre à leur vocation, qu'elle soit religieuse ou laïque.

En particulier, il est efficace que la catéchèse des personnes handicapées - dans le cas des sourds et des aveugles - soit proposée par des personnes qui en font elles-mêmes l'expérience.

### *c. Les organes de participation*

Nous proposons une stratégie de travail à long terme à tous les niveaux de l'Église : universel, continental, conférences épiscopales, diocèses et paroisses.

Au sein de la Curie romaine, nous proposons la création d'un organe (commission, comité...) composé de personnes handicapées et de quelques experts, qui remplirait également la fonction d'Observatoire sur les questions liées à la vie des personnes handicapées dans l'Église.

Les conférences épiscopales devraient mettre en place des bureaux spécialisés pour promouvoir la formation spirituelle et pastorale et l'accompagnement des personnes handicapées et de la communauté ecclésiale elle-même ; de même, chaque diocèse devrait disposer d'un responsable ou d'une équipe pour les personnes vivant avec un handicap.

Il convient de rechercher des espaces où les fidèles handicapés sont représentés dans les organes de décision de la communauté au niveau diocésain et paroissial - tels que les conseils de la pastorale - afin de s'assurer que leurs voix sont entendues et prises en compte, de sorte que rien de ce qui nous affecte ne soit décidé sans que nous soyons consultés.

### *d. Les moyens concrets de l'action pastorale*

Une participation active plus large des personnes handicapées à la vie de la communauté paroissiale/unité pastorale doit être encouragée. Cela peut être facilité par la mise en œuvre de certaines attitudes concrètes :

- connaître les personnes handicapées de son territoire, qu'elles soient isolées ou organisées en associations et collectifs sociaux, culturels et sportifs, grâce aux centres d'écoute ou aux observatoires de suivi social, orientés vers la détection des situations existantes ;
- maintenir le contact avec les associations et les groupes de personnes handicapées, afin qu'elles puissent partager leurs problèmes, leurs aspirations et leurs capacités dans tous les domaines de la vie personnelle et sociale.
- prêter attention aux familles des personnes handicapées, qui doivent être écoutées et soutenues, notamment par la mise en place de points d'écoute ;
- valoriser les charismes des personnes handicapées, en les encourageant et en garantissant la possibilité de leur participation dans les différentes réalités territoriales ecclésiales ;
- dépasser, lorsqu'elle est encore présente, la mentalité welfariste, en remplaçant « agir pour » par « agir avec ». De même, soutenir et partager les efforts en faveur d'une société plus inclusive, solidaire et fraternelle.
- identifier des contextes numériques (plateformes, pages web) et des moyens concrets dans les commissions pastorales pour partager les bonnes pratiques et les expériences positives et efficaces de co-participation et de co-responsabilité des fidèles laïcs handicapés dans l'Église, à tous les niveaux.

En conclusion, nous voudrions réitérer que le handicap n'est pas un obstacle pour suivre le Christ et que le Synode se révèle être un instrument important pour comprendre cette vérité au sein de l'Église. Le Seigneur appelle chacun d'entre nous, en tant que fidèles baptisés, à vivre *une joie sans limites*.

### **Signatures des participants**